



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 2 juillet 2008

PREAVIS NO 05/2008 concernant
le cautionnement partiel de la
commune aux emprunts destinés à
financer l'extension du Centre de
tennis de La Veyre.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 30 juin 2008 présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 05/2008, oui le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 7 avis contraires et 5 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à signer la convention, annexée au préavis, entre les communes de Blonay, St-Légier-La Chiésaz et Vevey.
- Autoriser la Municipalité à accorder le cautionnement solidaire de la commune, de CHF 500'000.- destiné aux emprunts hypothécaires contractés par le Club Veveysan de Tennis pour l'extension du Centre de La Veyre.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 juin 2008.

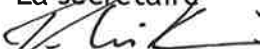
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Marti



La secrétaire


Valérie Wullemin